

qui donnent au gouvernement ce genre d'autorité en lui conférant de nouveaux pouvoirs et en créant de nouveaux monstres dont on devra tenir compte en fonction de la valeur et de l'utilité que ces mesures législatives peuvent avoir par ailleurs. Et il devra y avoir des équivalents valables avant que je puisse accepter ces bills. J'aimerais que d'autres députés à la Chambre et des gens de l'extérieur fassent la même chose. Je songe particulièrement à toutes ces personnes engagées dans la grande entreprise et dans la grande industrie. J'en parle parce qu'un bon nombre d'entre elles s'opposent au bill, mais pour des raisons différentes de la mienne.

Nous voyons régulièrement des chefs d'industrie et d'entreprise venir ici par centaines, la serviette à la main, inciter et presser le gouvernement d'adopter des programmes et des politiques qui leur permettront de bénéficier des générosités de l'État. Je ne prise guère d'entendre ces gens se plaindre par la suite de l'aide accordée à ceux qui en ont vraiment besoin. Leurs plaintes au sujet de la présente mesure législative s'en trouvent affaiblies. Vous et moi, monsieur l'Orateur, connaissons les maximes juridiques selon lesquelles celui qui invoque la justice doit être sans reproche lui-même, et celui qui recherche l'équité doit agir avec équité.

Nous sentons partout le cynisme et la méfiance à l'égard des mesures gouvernementales. Il est intéressant de noter qu'il y a deux articles dans l'édition du matin de l'un de nos journaux qui traitent de ce problème tant en Europe qu'au Canada. La population remarque que l'écart entre les promesses et les réalisations, dans le cas du gouvernement actuel en particulier, est plus grand que le Grand Canyon. Les prétendus remèdes à nos problèmes socio-économiques que concoctent les principaux dirigeants sont toujours les mêmes—puissance, pouvoir et discrétion. Le gouvernement actuel a perdu sa crédibilité.

Il y a quelque chose de pourri, et l'odeur nauséabonde de la pourriture se répand dans les officines du pouvoir à Ottawa, tout comme dans les autres capitales. Voilà les faits qui me viennent tout de suite à l'esprit quand on sollicite mon appui pour ce bill qui donne si peu et exige tant, et c'est ce qui me pousse à ne pas voter en faveur de la mesure.

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, on a dit que c'est un bill qui apportera un peu d'aide et permettra au gouvernement actuel ou à tout gouvernement subséquent de prendre certaines mesures au nom des consommateurs. Ce bill concernant la concurrence, s'il produit quelque effet, fournira au gouvernement certains moyens de protéger les intérêts des consommateurs. C'est l'hypothèse et peut-être sera-t-elle mise en doute même maintenant. Peut-être ressemblons-nous à des pays s'apprêtant à aller en guerre. Les historiens signalent que des pays sont souvent allés en guerre en se servant des armes de la dernière guerre, qui se sont très vite révélées désuètes. On avait dépensé beaucoup d'argent pour les mettre au point alors qu'un pays ennemi possédait des armes meurtrières plus modernes.

Le ministre des Transports (M. Marchand) a fait récemment à la Chambre une déclaration très importante, mais confuse. Il n'est pas surprenant qu'il ait été confus parce qu'il a dû reconnaître qu'il était à la tête d'un ministère sur lequel il n'avait pas de contrôle, qu'il dirigeait un système de transport dont il ne connaissait pas le fonctionnement et que le système était un échec mais qu'il ne savait pas pourquoi. Un point positif de sa déclaration était qu'il n'y avait plus de concurrence dans l'industrie des transports. Cette industrie, qui comprend le transport

### Concurrence—Bill

par terre, par air et par eau, est très importante au Canada et, quand le ministre dit qu'il n'y a pas de concurrence, c'est une lapalissade.

Il y a déjà eu un organisme de régie des tarifs des chemins de fer. Puis, les provinces ont accordé des franchises aux camionneurs. Certaines entreprises ont obtenu le droit exclusif d'emprunter certaines routes et de desservir certaines localités. Les charges transportables sur les routes peuvent varier d'une province à l'autre, et on négocie les tarifs à l'intérieur des provinces. Le voyage aérien, qu'il emprunte Air Canada, le CP ou Nordair, découvre aussi qu'il n'y a tout simplement plus de concurrence.

Ce matin, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a annoncé une nouvelle politique laitière. Elle ne représente qu'un tarif de subventions différent de l'actuel. Si les coûts et le prix que doivent payer les consommateurs sont établis par autorisation ou directive du gouvernement, nous devons nous demander quelle concurrence il y a dans cette industrie. Si vous voulez aller plus loin, au niveau de la vente en gros et au détail, lorsqu'une coopérative d'une province contrôle 80 p. 100 des ventes de lait industriel et qu'une société multinationale peut contrôler 60 p. 100 du produit, comment peut-il y avoir vraiment de concurrence dans ce secteur de l'industrie alimentaire? Si tel est le cas, comment allons-nous contrôler les prix de certains aliments ou services dans d'importants secteurs de l'économie en prétendant qu'il y a une concurrence ou que l'on peut la créer de force par un moyen quelconque?

● (1450)

Le ministre responsable de la Commission du blé jongle avec l'industrie des grains fourragers depuis quelques années. Il y a quelque part en circulation un document secret dont personne ne sait rien sauf les grosses compagnies de grain, le Syndicat national des cultivateurs, l'Office canadien des provendes, l'Union des cultivateurs du Québec et bien d'autres. Apparemment, ce document propose de confier à l'Office canadien des provendes le contrôle de l'expédition du grain. Elle va contrôler les grains fourragers d'un bout à l'autre, mais en même temps on se propose d'ouvrir le marché des produits de base de Winnipeg. Je crois que les intéressés risquent d'être déçus parce que vous ne pouvez pas contrôler le marché des produits de base de Winnipeg ou tout autre marché s'occupant du même produit. C'est l'un ou c'est l'autre. Si vous faites les deux, vous avez les pires aspects des deux et c'est surtout le producteur qui en subit les conséquences.

Ce qui m'ennuie, ce n'est pas ce que le bill sur la concurrence propose de faire ni la façon dont il est formulé. Ce qui m'ennuie c'est que le ministre et le gouvernement ne savent pas vraiment comment les choses marchent en réalité et que le consommateur ordinaire se fait rouler.

Dans un article publié dans le *Journal* d'Ottawa du 15 janvier 1974 à partir d'une dépêche de Montréal, on peut lire la déclaration suivante:

L'avocat de la Couronne, M. Bruno J. Pateras, a déclaré lundi que trois des plus grandes raffineries de sucre de l'Est avaient fait payer à leurs clients environ 125 millions de dollars en trop entre 1960 et 1973.

Même si ce bill sur la concurrence avait été adopté, cela aurait pu facilement se produire. Quelqu'un pourrait essayer d'accuser ces compagnies d'infraction à une loi quelconque, mais elles pouvaient facilement gonfler leurs prix à ce point. Elles contrôlent le marché du sucre et ne font donc pas l'objet d'une concurrence; elles ne vont certainement pas appuyer ce bill qu'on essaie de faire